



## **Assemblée communale no 3 de la commune de Bas-Intyamon**

**du 9 mai 2017 de 20.00 h. à 21.00 h.  
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney**

---

<b>Présidence :</b>	Monsieur Claudio Derada, Syndic
<b>Convocations :</b>	Feuille officielle du canton de Fribourg no 16 du 21 avril 2017 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamon no 91 convocation à tous les ménages
<b>Electeurs inscrits :</b>	<b>946</b>
<b>Citoyens présents :</b>	<b>41 citoyens actifs –</b>
<b>Scrutateurs :</b>	M. Claude Théraulaz et M. Marc Savary
<b>Preneur du PV:</b>	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

M. le Syndic ouvre cette 3ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier respectivement secrétaire et caissière n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes. Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et approuvé par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

Il demande aussi aux intervenants d'annoncer leur nom et prénom.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 (il ne sera pas lu)
2. Budget 2017
  - Détail des crédits d'investissement
  - Rapport de la Commission financière
  - Vote formel des crédits sollicités
3. Comptes 2016 (ils ne seront pas lus)
  - a) de fonctionnement
  - b) d'investissement
4. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière – approbation des comptes de fonctionnement et des investissements – approbation des comptes
5. Divers

Les documents présentés à l'assemblée ce soir ont été mis en consultation au bureau communal ; le protocole de la précédente assemblée a également été publié sur le site internet de la commune.



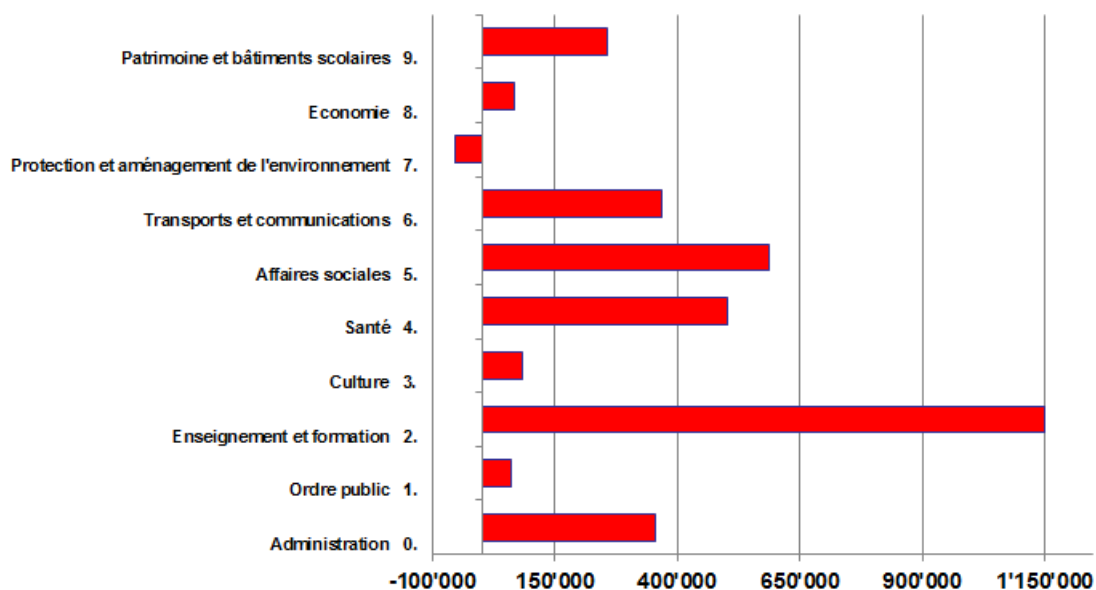






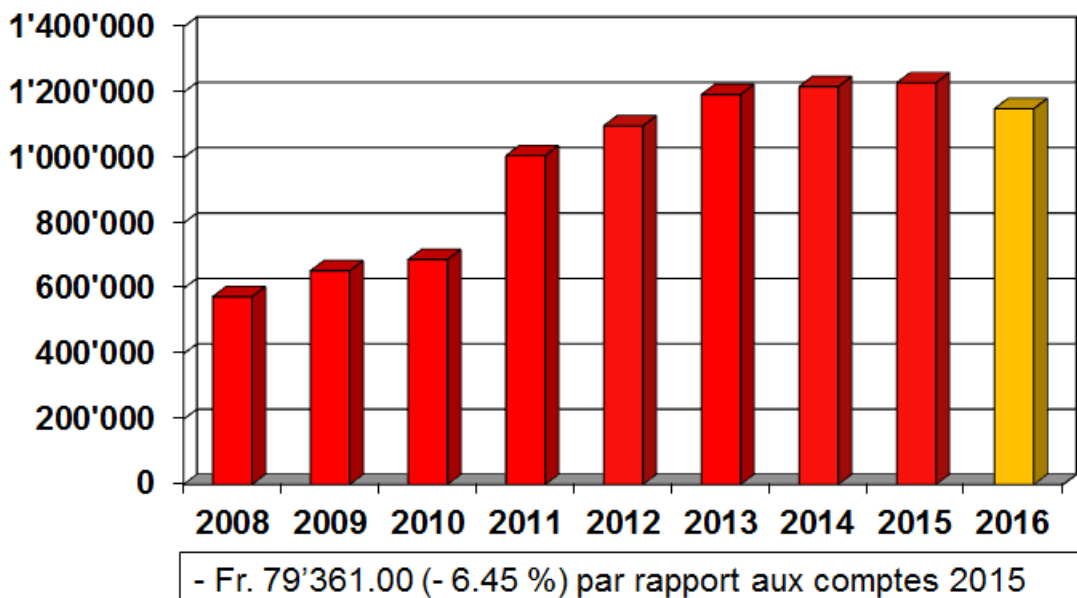


Répartition des charges par dicastère, après déduction des produits :

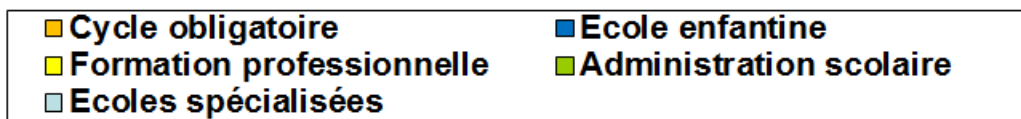
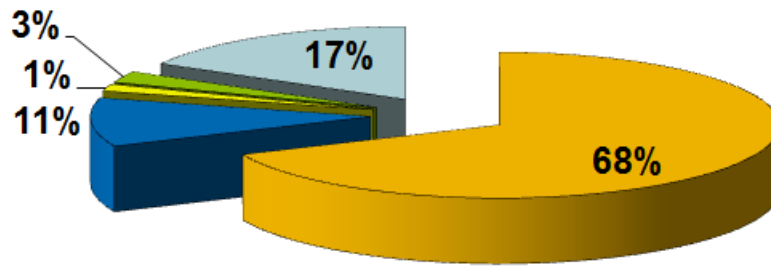


Le bénéfice sur le poste 7 est dû au fait que des subventions 2015 sur travaux sont rentrées en 2016.

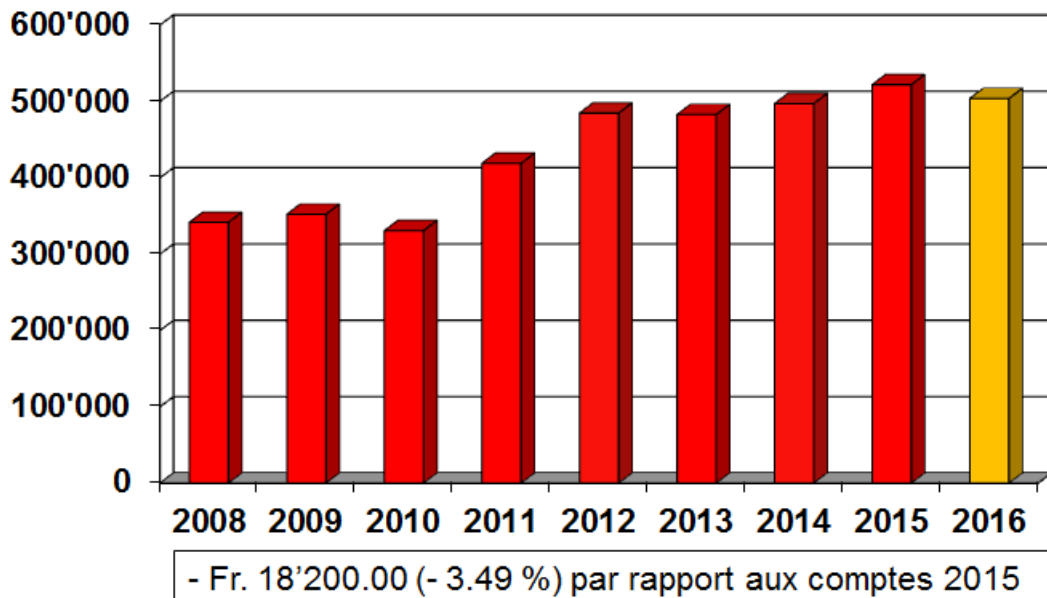
Enseignement et formation



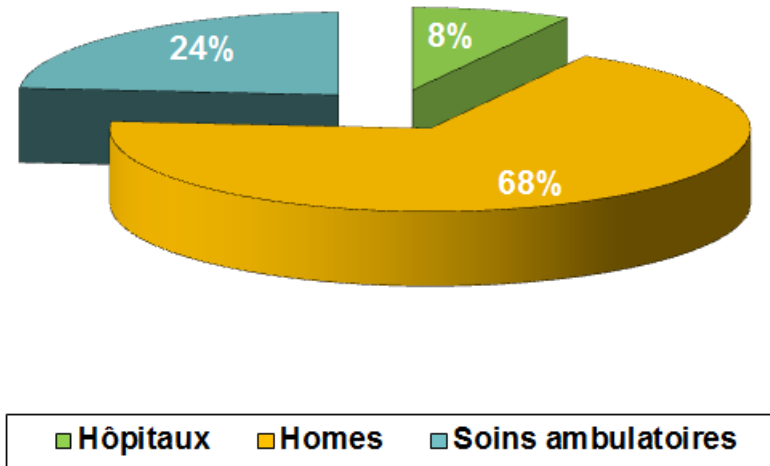




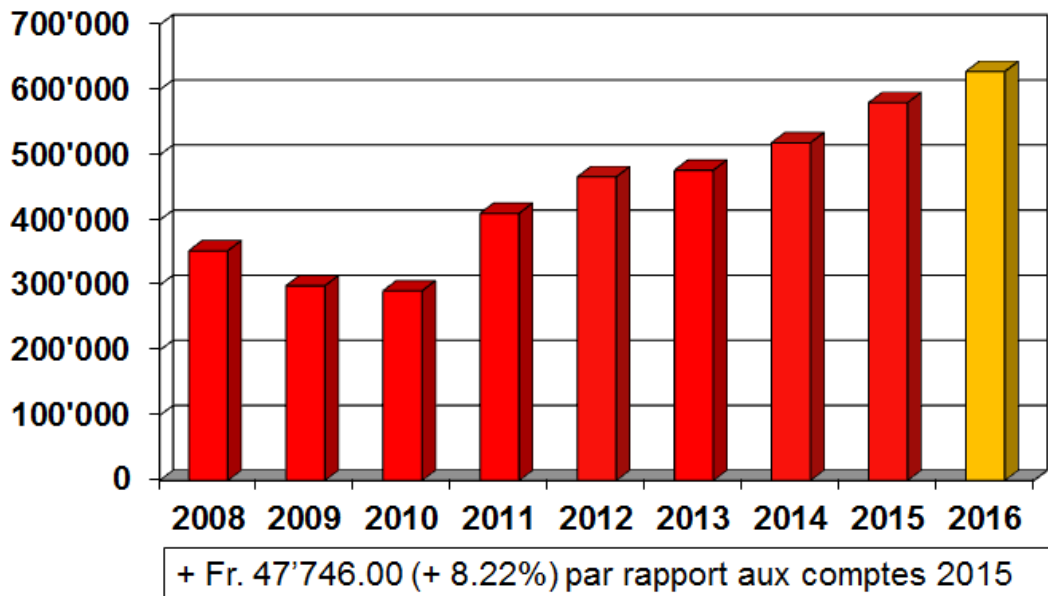
## Santé



A relever que les charges liées du canton sont en diminution.



### Affaires sociales et tutelles

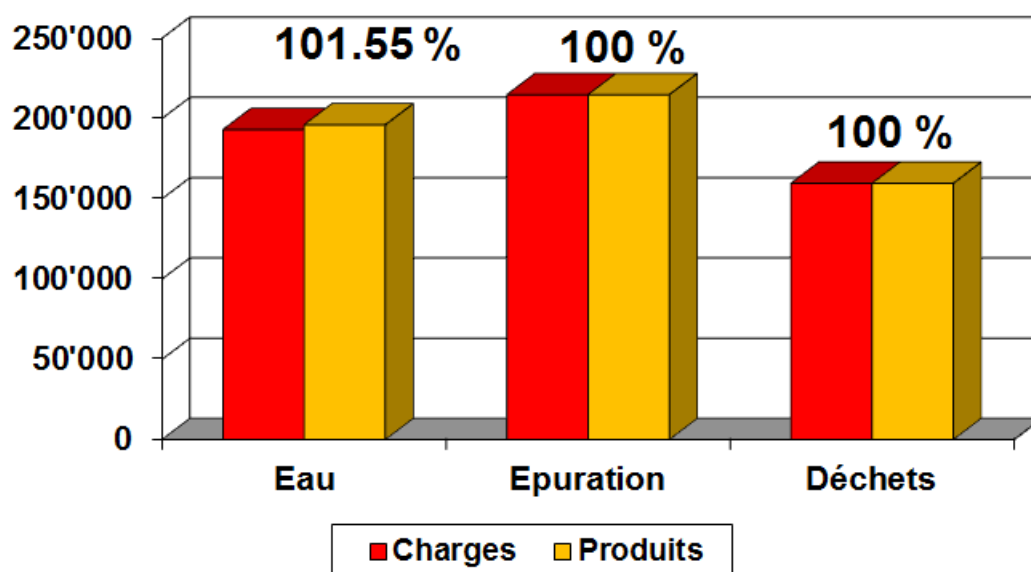


## Evolution des charges liées

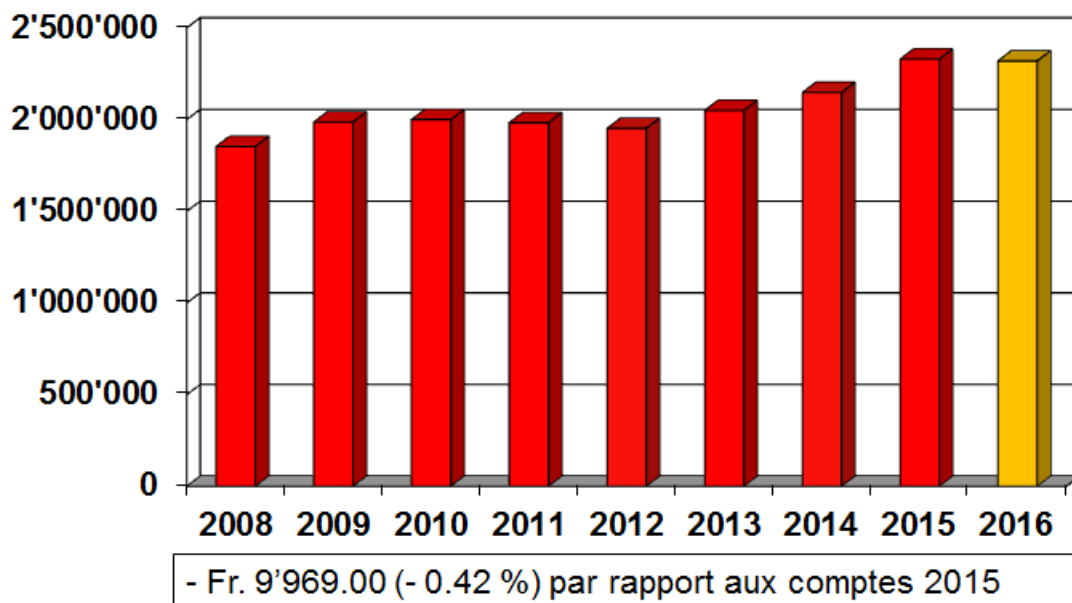
	Comptes 2016	Budget 2016		Comptes 2015	
<b>Cantonales</b>	1'301'670.15	- 3'925.85	- 0.30 %	- 134'586.65	- 9.37 %
<b>Régionales</b>	1'381'917.31	+ 160'863.31	+ 13.17 %	+ 112'392.11	+ 8.85 %
<b>Autres contributions</b>	148'368.15	+ 16'365.15	+ 12.39%	- 14'609.25	- 8.96 %
<b>Totaux</b>		<b>+ 173'302.61</b>		<b>- 36'803.79</b>	

Mme Carole Pasquier explique que les mesures d'économie mises en place par le canton portent leurs fruits. Par contre, les charges régionales sont en fortes augmentation.

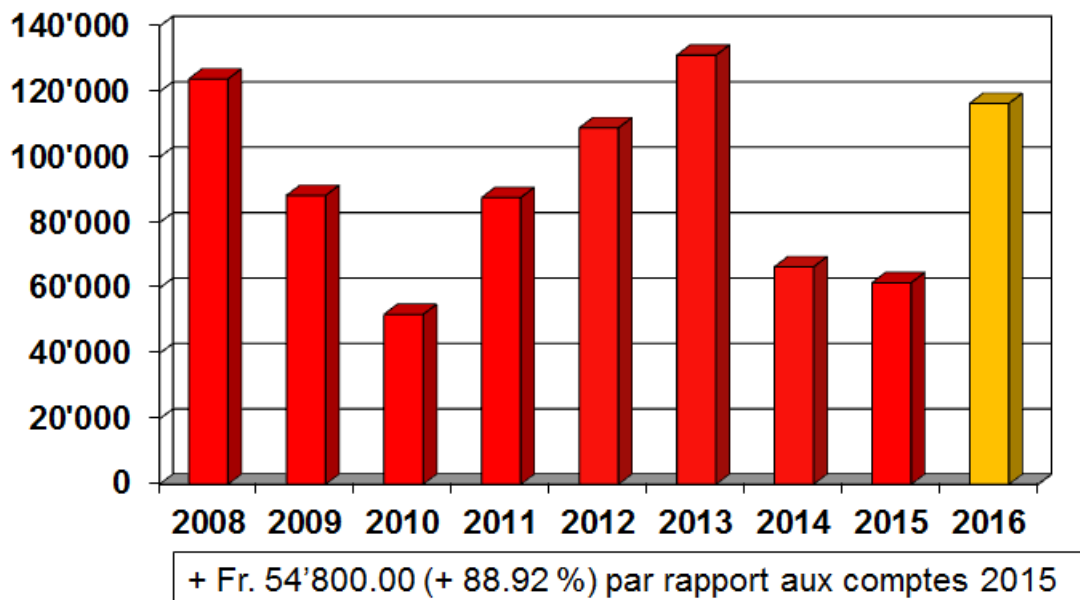
## Environnement



### Impôts ordinaires – personnes physiques

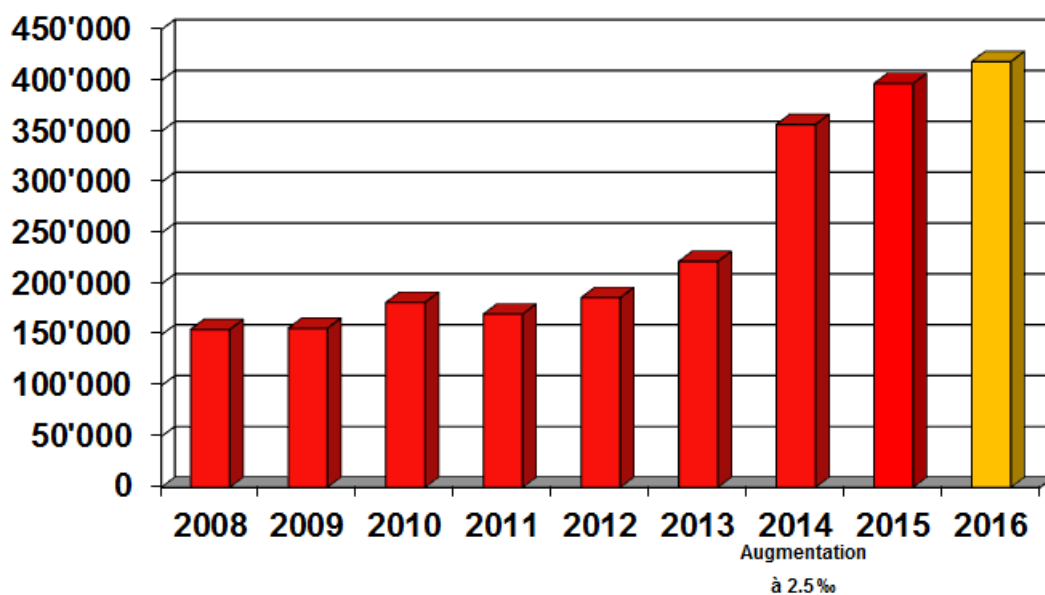


### Impôts ordinaires – personnes morales



Les résultats fiscaux des entreprises nouvellement établies dans la zone d'activité commencent à porter leurs fruits.

## Contribution immobilière



+ Fr. 21'500.00 (+ 5.41 %) par rapport aux comptes 2015

### b) D'investissement

#### Récapitulation des comptes d'investissement

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public						
2 Enseignement et formation	39'144.65	0.00	37'800.00	0.00	0.00	8'848.00
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	118'121.60	85'000.00	443'285.00	0.00	195'233.15	123'461.40
7 Protection et aménagement de l'environnement	180'953.95	216'688.80	249'173.00	228'180.00	239'303.65	166'396.70
8 Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	25'000.00	0.00
9 Finances et impôts	70'346.04	27'306.05	82'895.00	308'000.00	211'783.95	19'000.00
<b>Totaux investissements</b>	<b>408'566.24</b>	<b>328'994.85</b>	<b>813'153.00</b>	<b>536'180.00</b>	<b>671'320.75</b>	<b>317'706.10</b>
Excédents de charges/produits		79'571.39		276'973.00		353'614.65



## 6. Divers

Mme Anne-Marie Seydoux, Conseillère communale en charge des écoles et de la petite enfance, informe sur deux sujets :

- **Patrouilleurs scolaires** : un service de patrouilleurs scolaires a été mis en place à Enney. Il a été difficile de trouver des personnes dévouées pour assurer l'entier des plages horaires. Dès lors, s'il y a encore des volontaires, ils peuvent s'annoncer pour décharger les personnes en place.  
A préciser que la police cantonale a donné son autorisation jusqu'à la fin de cette année scolaire pour le service de patrouilleurs. La commune devra solliciter une nouvelle autorisation pour l'an prochain.
- **Accueil extrascolaire** : la commune de Grandvillard va se joindre à notre commune pour assurer le service d'accueil extrascolaire. Les citoyens ont approuvé le règlement y relatif la semaine dernière en assemblée communale. Les enfants de tout le cercle scolaire pourront ainsi profiter de ce service d'accueil dès la prochaine rentrée scolaire.

M. André Piccand souhaite revenir sur le plan d'aménagement actuellement à l'enquête. Il s'étonne du caractère de la zone camping, et de la surface prévue pour l'extension du dit camping. Il sera possible d'y construire des bungalows fixes et certains gabarits de construction ne sont pas définis précisément. Il souhaite connaître les motivations qui orientent cette transformation de zone camping en zone résidentielle.

M. Olivier Pharisa explique qu'il s'agit d'une évolution de ce camping et de la demande ce camping. La surface prévue pour l'extension de ce camping appartient à la commune et il incombera au final à la commune de décider.

M. Claudio Derada précise encore que cette zone prévue pour l'extension du camping figurait déjà au PAL d'Enney. Il ne s'agit pas d'une surface supplémentaire.

M. André Piccand souhaite aussi savoir si un jour la liaison entre le Perrey et le Tôt pourrait se faire.

M. Olivier Pharisa répond que c'est une hypothèse, mais seulement à l'horizon 15 à 20 ans. Sur le PAL à l'enquête, cette liaison n'est pas prévue.

M. André Piccand demande jusqu'à quand il peut faire opposition.

M. Olivier Pharisa précise que l'enquête est ouverte jusqu'au 15 mai 2017.

M. André Piccand souhaite avoir l'avis du Conseil communal sur le camping.

M. Olivier Pharisa explique que cette surface était prévue à l'enquête préalable lancée en 2014. Rien n'a été corrigé pour l'enquête définitive.

M. Marc Savary souhaite pour sa part revenir sur la distribution des repas à domicile dans la commune. Il propose que les communes de la vallée s'associent et créent un service rémunéré. Il relève qu'à Villars-sous-Mont, les bénévoles ont été difficiles à trouver. Il a pour sa part assumé, avec son personnel, la distribution de ces repas durant 20 ans.

M. Joseph Geinoz demande où en est le dossier de l'Auberge. Il trouve que c'est triste de voir ce bâtiment vide. Il trouve dommage qu'on ait perdu du temps avec cette affaire.

M. Olivier Pharisa répond que la demande de permis de construire est en cours. Le Conseil communal va devoir encore gérer le problème des mandats d'architecte et d'ingénieur qui s'arrêtent avec la mise à l'enquête du dossier. Il explique l'obligation légale de soumettre ces demandes d'honoraires aux marchés publics, car le montant des honoraires est estimé à plus de CHF 500'000.00.

M. Vincent Dupasquier s'inquiète du devenir du site des maisons incendiées à Villars-sous-Mont.

M. Olivier Pharisa explique que les barrières vont être ôtées prochainement. La commune va appuyer les propriétaires privés dans leurs démarches, mais elle ne peut pas se substituer à eux, ni les obliger à reconstruire.

M. Vincent Dupasquier relève encore qu'il n'y a pas de passage à piétons à Villars-sous-Mont et que c'est dangereux de traverser.

M. Charles Rime explique que les normes pour la réalisation de ces passages à piétons sont très strictes. Il relève que plusieurs passages à piétons sont aménagés à Villars-sous-Mont et que les endroits pour traverser ne manquent pas. Pour les personnes qui descendent des Loyettes, il faut effectivement se rendre jusqu'au centre village pour traverser sur un passage marqué. Côté Sarine, le trottoir est étroit et mal adapté au cheminement des piétons, raison pour laquelle ils doivent aller jusqu'en face de l'église.

M. Vincent Dupasquier relève qu'effectivement les trottoirs sont étroits et pas aux normes.

M. Olivier Pharisa explique que du côté amont de la route, le trottoir est plus large. Dès que les barrières de protection du site incendié auront été enlevées, le passage sur le trottoir sera plus aisé. De toute manière, il y avait des maisons jusque tout au bord du trottoir.



M. Charles Rime précise encore que pour sécuriser les traversées de route cantonale par des feux lumineux, le canton exige 70 passages/heure de piétons. Nous sommes loin du compte.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation à ces débats. Il clôt la séance à 21.00 h.

**La Secrétaire :**

**E. Dupont**

**Le Syndic :**

**C. Derada**